

Compte rendu de la séance du jeudi 01 juin 2023

Président : GODET MENTION Bernadette

Secrétaire : RUYFFELAERE Christine

Présents :

Madame BERNADETTE GODET MENTION, Madame Christine RUYFFELAERE, Monsieur Jean-Luc LECOQ, Madame Christiane LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LECOQ, Monsieur Olivier DOREMUS, Madame Olivia BERLEUX, Monsieur Frédéric RENARD

Excusés :

Monsieur Yann POUILLARD, Monsieur François DELOBEL, Monsieur Marc DOMIS

Absents :

Représentés :

Ordre du jour:

- Préparation Brocante
- Dons exceptionnels
- Elections sénatoriales
- Décisions modificatives budgétaires
- Questions diverses : Fête de l'école

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires N°1 - Banteux (2023 19)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2152	Installations de voirie	60.00	
2803 (040)	Frais d'études, recherche et dévelop.		60.00
		TOTAL :	60.00
		60.00	60.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Fait à BANTEUX
LE 01/06/2023
Le Maire, Bernadette GODET MENTION

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
- acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 02/06/2023 et à la publication en date du 02/06/2023.

Dons exceptionnels (2023 20)

Madame le maire demande au Conseil Municipal son avis concernant les prêts de salle des fêtes lors des deuils touchant les familles de la commune.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- de prêter la salle aux familles de la commune pour les deuils gratuitement pour une journée
- d'accepter tous dons en faveur de la commune pour remerciement et le fonctionnement de cette salle
- d'autoriser Mme le Maire à encaisser les dons sur le budget communal.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Fait à BANTEUX
LE 01/06/2023
Le Maire, Bernadette GODET MENTION

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
- acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 02/06/2023 et à la publication en date du 02/06/2023.

- Préparation Brocante

vendredi 09/06 installation matériel en interne + aller chercher matériel CAC

samedi 14h : installation festivité terrain

dimanche 11/06

installation 5h30 barrières Tanguy (routes barrées)

8h montage chapiteau

18h00 démontage

lundi : nettoyage mille club

ramener matériel CAC + rangements matériels divers

- Elections sénatoriales

BANTEUX 1 titulaire + 3 suppléants

vendredi 09/06/2023 à 11h00

Vote dimanche 24/09/2023 à LILLE

- Questions diverses :

* Fête de l'école remise dde pris décalé à 12h00

* Voir instauration de frais de scolarité pour les familles extérieures au RPI

* remerciements deuils divers

* distributeur de pain : installation au square

installation + consommation annuelle d'électricité à la charge de la commune mais pas la maintenance de l'appareil

FIN DE SEANCE : 20h40